

Soins de Santé

Circulaire OA no 2023/374 du 18-12-2023

Applicable à partir de 1/01/2024

3910 /2135

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Trajet de démarrage pour les patients à risque de diabète et suivi des patients diabétiques; 01-01-2024.

- Suite à l'approbation du projet transversal trajet de démarrage diabète par le Comité de l'assurance du 1 février 2023 (note CSS 2023/032),
- Suite aux modifications qui seront apportées à:
 - l'article 2, B, de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités,
 - l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994,
 - l'article 3 de l'arrêté royal du 23 mars 1982 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires ou de l'intervention de l'assurance soins de santé dans les honoraires de certaines prestations,

vous trouverez en annexe les tarifs des prestations, applicables à partir du **1^{er} janvier 2024**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[V1- Transversaal - tarieven a. Opstarttraject diabete - 01-01-2024-circ OA.xlsx](#)

Objectifs de soins de santé transversaux

**a) Trajet de démarrage pour les patients à risque de diabète et suivi des patients diabétiques
prestations applicables à partir du 01-01-2024**

Numéro de code				Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant	
AMB	HOS					Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
400374		N	7 3,559925	Trajet de démarrage pour un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance	24,92	24,92	24,92
400396				Maisons médicales: Trajet de démarrage pour un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance	24,92	24,92	24,92